



CONSEIL MUNICIPAL
Procès-Verbal de la séance du mardi 10 mars 2026

L'an deux mille vingt-six le 10 mars 2026 à 19h30, le Conseil Municipal, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Sylvie OUTURQUIN, Maire.

Etaient présents : Sylvie OUTURQUIN, Bernard LESAVRE, David ROLAND, Frédéric COMAT, Thomas JULIEN, Jean-Marc GROSSMAN, Isabelle BOULEY, Géraldine COMTE, et Eric BOITTIN

Absent excusé : Patrice FERRERO

Jean-Marc GROSSMANN a été élu secrétaire.

Le Procès-Verbal de la réunion du mardi 10 février 2026 a été approuvé à l'unanimité des présents.

Délibérations

1- Compte de gestion commune 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion 2025

2- Approbation du Compte Administratif 2025 – Budget Communal

Considérant que Sylvie OUTURQUIN, Maire, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2025 les finances du Budget Communal de Charbonnières en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

David ROLAND, 1^{er} Adjoint, fait procéder au vote du Compte Administratif de 2025.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, le Compte Administratif 2025.

3- Affectation des résultats 2025 budget communal

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	108 335,21 €
2) Report en fonctionnement R 002	160 828,67 €

4- Subventions 2026 Associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer comme suit les subventions aux Associations pour l'exercice 2026 et d'inscrire la somme correspondante de 1 955 € (mille neuf-cent cinquante-cinq) au Budget 2026 à l'article 65748.



CONSEIL MUNICIPAL
Procès-Verbal de la séance du mardi 10 mars 2026

A.D.M.R.	500 €
Festi Val de Mouge	0
CHART'BO	0
Coop. Scolaire SAINT JEAN LE PRICHE	0
Coop. Scolaire CHARBONNIERES	0
Cté Départ. Anciens combattants	20 €
DDEN LUGNY	15 €
Sang et Vie Val de Saône	100 €
CCAS Animations	0
Amis de l'Ecole (R.P.I.)	100 €
Conscrits	150 €
Société chasse	100 €
P.E.P. 71	20 €
Foyer rural	500 €
Collège Jorge Semprun	0
Les Restaurants du Coeur	100 €
Divers (attribution ultérieure sur décision CM)	350 €
Total	1 955 €

5- Vote des taux des impôts directs locaux 2026

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

-taxe d'habitation : 11,47 %

-taxe foncière sur les propriétés bâties : 39,10 % (19,02 % communal et 20,08 % départemental)

-taxe foncière sur les propriétés non bâties : 62,48 %

6- Vote du budget communal 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, par chapitre, à l'unanimité, le budget communal 2026 qui s'équilibre comme suit :

Section Fonctionnement : dépenses = recettes = 376 398.67 €

Section Investissement : dépenses = recettes = 496 835.49 €

Le Conseil Municipal autorise Le Maire à effectuer des virements de crédits à hauteur de 7,5% maximum des dépenses réelles de chaque section (à l'exception du chapitre 012 qui ne pourra être diminué ou abondé que par DM)



CONSEIL MUNICIPAL
Procès-Verbal de la séance du mardi 10 mars 2026

Comptes rendus de réunions

Salle communale : en attente d'une nouvelle date pour réunir tous les experts pour définir le taux de responsabilité de chacun, cette réunion se tiendra normalement le 17/04 prochain.

Vendredi 24/04/2026 de 20h à 23h, il y a la Saint Martinoise organisée par les Sapeurs-pompiers de St martin.

Le Maire
Sylvie OUTURQUIN

Le Secrétaire,
Jean-Marc GROSSMANN

